

Nombre de Membres en exercice :	20
Nombre de Membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes Pour :	14
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2024-23

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués le huit mars deux mille-vingt-quatre.

Monsieur PERROT Alain a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Williams DUFOUR	X				Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE	X			
Monsieur Fabien GALLICE		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Éric PHILIPPE			X		Monsieur Roger JOURNET			X	Williams Dufour
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Robert EYRAUD		X		
Monsieur Mathias LAVOLE		X			Monsieur Stéphane GUSMEROLI	X			
Monsieur GENTIL Pascal	X				Monsieur BOURDIER Gilles	X			

Objet : Animations pédagogiques Guiers – Aiguebelette-Truison-Bièvre- Année 2024-2025

Monsieur le Président expose que :

L'opération consiste à engager des actions pédagogiques auprès de différents publics : scolaires, grand public...

Ces actions seront engagées sur l'ensemble du territoire Guiers Aiguebelette Truison Bièvre et seront coordonnées par la chargée de mission communication en charge des actions d'animations et de communication. La base de loisirs des Echelles pourra être un lieu pour ces animations ainsi que la maison du lac d'Aiguebelette.

Ces animations seront réalisées par divers acteurs (notamment associatifs) de protection de la nature, spécialisés dans ce type d'actions de sensibilisation auprès de publics variés (notamment scolaire).

Pour les classes, il est estimé une moyenne de 34 classes par an (2024-2025) avec 2 à 3 interventions d'une demi-journée. Celles-ci alternent avec des sessions en classe et des sessions sur le terrain, à la découverte des milieux aquatiques locaux (couverture d'une partie des frais de bus à prévoir : ceux-ci sont souvent trop onéreux pour les écoles et freinent l'adhésion au dispositif).

CONSIDÉRANT QUE : le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette- Bièvre-Truison a été signé en 2022 et que l'action « **Animations pédagogiques Guiers – Aiguebelette-Truison-Bièvre** » qui porte le numéro **C-2-1** est inscrite au contrat pour de **48 000 € TTC** pour l'année 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT que ce programme pour l'année 2024-2025 comprend :

- Animations scolaires, : 25 classes/an X 3 interventions : 40 000 €
- Transport par car Bus : 25 classes/an X 1 interventions : 2 000 €
- Matériel pédagogique : 6 000 €

CONSIDÉRANT QUE : Les montants indiqués au contrat doivent être sollicités.

CONSIDÉRANT QUE : Les partenaires financiers pour cette opération est l'Agence de l'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **SOLLICITE** l'aide financière de 70% de l'Agence de l'Eau sur le montant TTC
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance
Le 20/03/2024

Le secrétaire de séance
Alain PERROT



Le Président
Jean-Louis Reynaud



Publiée le : 22/03/2024

Transmise au Représentant de l'État le : 22/03/2024
M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.